



Litige avec maitre d'oeuvre (construction sur terrasse)

Par Visiteur

Bonjour

J'ai fait appel a un Maitre d'uvre pour réaliser, des coupes vent sur un toit terrasse.J'avais un accord tacite du maire pour effectuer les travaux.Une fois le chantier démarré,le maire fait stopper les travaux.J'ai payer les honoraires du Mo ainsi que 2 autres corps de métier.Entre temps nous avons déposé une déclaration préalable à la mairie qui vient d'être refusée.Le MO me réclame la totalité des travaux .Quels sont nos responsabilités et obligations mutuelle.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quels sont nos responsabilités et obligations mutuelle.

Malheureusement sauf à parvenir à négocier avec le maitre d'ouvrage vous êtes dans l'obligation honorer le contrat et de régler le montant de la facture même si vous ne pouvez réaliser les travaux car la non réalisation vous incombe.

Cordialement